



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

**VILLE DE LOUISEVILLE
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 800**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 800 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$.***

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation datée du 16 septembre 2026 du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 septembre 2026.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire suivante, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 17^e jour du mois de septembre 2026, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 17^e jour du mois de septembre 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière